



Mairie de Cannes



Le Maire

Vice-Président du Conseil départemental



Cannes, le 13 août 2015

Objet : Entretien des vallons

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous le savez, Cannes mène dans tous les domaines une politique volontariste et ambitieuse de lutte contre toutes les formes d'incivisme. Il s'agit non seulement de préserver notre cadre de vie mais aussi de l'améliorer en permanence, ainsi que nous l'avons annoncé comme objectif prioritaire dès le début de la mandature.

La protection du littoral et des fonds marins fait partie de cette priorité. Nous nous devons de proposer aux Cannois et à nos visiteurs une eau de baignade de très bonne qualité. Il s'agit d'un atout essentiel pour Cannes et surtout d'une nécessité pour la santé de tous. L'obtention du label Pavillon bleu pour nos plages démontre, notamment, la pertinence de notre travail au quotidien.

Pour garantir durablement l'exemplarité de nos eaux de baignade et la biodiversité de nos fonds marins, nous avons besoin de votre collaboration. En effet, la ville de Cannes compte de nombreux vallons jalonnant son territoire, tantôt à ciel ouvert, tantôt couverts sous les voiries et les secteurs urbanisés.

Habituellement secs l'été, ces vallons peuvent se transformer en torrents par temps de pluie. Ces dépressions naturelles jouent donc un rôle majeur dans la lutte contre les inondations en évacuant les eaux pluviales de la terre jusqu'à la mer.

C'est pourquoi, la partie du vallon située sur votre propriété doit être débroussaillée et dégagée pour éviter toute entrave à l'écoulement de l'eau, ou la formation d'eau stagnante propice à la prolifération de moustiques. **Nous vous précisons également que tous les déchets jetés à terre rejoignent après chaque orage - via les grilles d'évacuation situées sur les chaussées puis les réseaux d'eaux pluviales - les vallons et *in fine* la baie de Cannes.** Ce phénomène souvent méconnu du grand public, nuit à la qualité de nos plages, les vallons acheminant de nombreux déchets dans nos fonds marins.

Il faut savoir également que si le SIAUBC, Syndicat intercommunal d'assainissement unifié du bassin cannois, est responsable de l'entretien des réseaux d'eaux pluviales ainsi que des portions de vallons figurant sur le domaine public (voiries et parcelles communales), **70 % du linéaire des vallons se situent sur le domaine privé et sont donc sous la responsabilité des riverains propriétaires.**

Ainsi, la contribution de chacun est indispensable pour éviter à la fois les risques d'inondation de nos quartiers et de pollution de la baie de Cannes. Nous vous invitons à prendre connaissance de la plaquette d'information jointe au présent courrier, précisant les bons gestes à adopter, tous simples et de bon sens, pour assurer la protection de notre baie.

Le SIAUBC va également engager tout prochainement une campagne de sensibilisation auprès du grand public pour rappeler l'impact néfaste et lourd de conséquences de certains actes de la vie quotidienne sur la propreté de nos plages et de nos fonds marins.

Aussi, des opérations d'information seront menées par des agents du SIAUBC et de la Mairie de Cannes, au sein de votre quartier. Vous seront présentées, à cette occasion, toutes les actions du Plan vallons engagées par la Ville afin de préserver la baie de Lérins.

En espérant pouvoir compter sur votre participation au respect de l'environnement et de notre cadre de vie, nous vous prions de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, à l'assurance de nos sincères salutations.



David LISNARD
Maire de Cannes
Vice-président du Conseil départemental



Pascale VAILLANT
Présidente du SIAUBC
Conseillère municipale à l'environnement

Pièce-jointe : plaquette explicative sur l'entretien des vallons